

Actualité sociale en coopérative



Le Jeudi 13 juin 2019

Objectifs

- Prendre en compte et appliquer, dans sa coopérative, les dernières évolutions réglementaires et conventionnelles en droit social
- Sécuriser vos pratiques en intégrant ces nouvelles exigences et dégager des solutions pratiques pour votre entreprise

Programme

1 La mise en œuvre de la DSN

1. Les contrats de travail et leurs évolutions

- La réforme de la FPC et de la pénibilité.
- Les CDD, les clauses sensibles du contrat de travail.
- Modification du contrat de travail, droit disciplinaire

2. La durée du travail et l'aménagement du temps de travail

- L'aménagement du temps de travail
- La gestion des congés : évolutions du droit français et européen

3. Santé, sécurité et égalité au travail

- L'obligation de sécurité de l'employeur, rôle de la médecine du travail, inaptitudes au travail
- L'actualité de la rupture du contrat de travail et ses suites
- Le contentieux jurisprudentiel de la rupture conventionnelle : illustrations pratiques
- Tour d'horizon jurisprudentiel du droit du licenciement

4. Le calendrier des réformes en cours ou à venir

- Les principales mesures de la loi de financement de sécurité sociale et les mesures sociales de la loi de finances

Le programme pourra être complété en fonction de l'actualité

Méthodes pédagogiques & documents remis

Outils : Diaporama, utilisation tableau papier

Méthodes : Exposés théoriques, travail sur des cas pratiques avec les corrigés.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

Inscription / financement

Cette formation est sélectionnée par Opcalim dans le dispositif « Catalog' TPE PME »

L'inscription se fait en ligne sur le site

Opcalim : <https://catalog.opcalim.org/opca/accueil/index>.

Cette inscription tient lieu également de demande de prise en charge.

Ne pas oublier de remplir, signer, tamponner et renvoyer par mail à Opcalim le bulletin d'inscription pour valider votre inscription

Intervenante

Karine Soler - Juriste

Public ciblé

Personnel administratif, financier et comptable de coopérative de toutes filières

Matériel requis

Date et Lieu

Jeudi 13 juin 2019

Salon de Provence

Tarif



Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés (inscriptions obligatoire via le site OPCALIM)

Pour les entreprises de plus de 50 salariés ou autres : nous contacter



À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 6 juin 2019

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Actualité sociale en coopérative - Le 13 Juin 2019

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../....

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.